



Refacturation TVA taxe foncière

Par **reole**, le **03/12/2016** à **08:06**

Bonjour,

Le crédit bailleur facture à ma SCI crédit preneur la taxe foncière avec TVA : $10.000 \text{ €} + 20 \% = 12.000 \text{ €}$.

Je refacture à mon sous locataire la taxe foncière avec TVA. Je refacture $12\ 000 \text{ €} + 20 \% = 12.400 \text{ €}$.

Les trois intervenants sont assujettis à la TVA.

Mon sous-locataire refuse en prétextant que la taxe foncière a été assujettie une 1ère fois et ne peut subir un 2e assujettissement à la TVA, que cette pratique est interdite.

Quelle est la pratique légale dans ce cas de figure ?

Merci de bien vouloir m'éclairer sur le sujet.

Bien cordialement.

Par **reole**, le **03/12/2016** à **09:01**

Bonjour,

Le credit bailleur n'est pas d'accord, pour lui il y a tva. Avez vous une reference fiscal?

Merci

Par **morobar**, le **03/12/2016** à **09:56**

Au passage 12000 € + 20% =14400 €